

**RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE**

AARADHYA
SARL au Capital de 1000 euros
7, rue Louis AUGUSTE BLANQUI
53, Cour REPUBLIQUE
- 93140 BONDY
817551666 RCS BOBIGNY

**RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 Septembre 2026**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2025** et vous rendre compte de l'activité de notre Société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il a été mis à votre disposition, avec le présent rapport, les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan ;
- le compte de résultat ;
- l'annexe ;
- le texte des résolutions soumises à votre approbation ;

Le compte de résultat fait apparaître **un bénéfice de 10192 Euros**, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

La société a réalisé au cours de l'exercice écoulé un **chiffre d'affaires de 861661€**, des **charges d'exploitations de 851 018€**

- Examen des comptes et résultats

Le président vous précise tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis en toute conformité.

La société AARADHYA a réalisé à ce titre au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2025**, un chiffre d'affaires de **861 661 Euros** pour l'exercice clos au 31 décembre 2025.

R-A

R.P

P.G

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de **851 018** Euros.

Le résultat d'exploitation ressort donc pour l'exercice à **10 643 Euros**.

Résultat financier est de 0 Euro

Le résultat courant avant impôts est de **10643** Euros.

Résultat exceptionnel est de **-450** Euros.

Le résultat net au **31 décembre 2025** se traduit par un bénéfice de **10192 Euros**.

- Mentions légales

Aucune prise de participation significative ou prise de contrôle n'a été effectuée au cours de l'exercice (article 356, alinéa 1 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966).

II - CONVENTIONS VISEES A L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

(Pas de contrats de l'article L. 223-19 du Code de commerce - Pas de commissaire aux comptes)

Le Président n'expose qu'aucune des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2025 et que les conventions antérieures n'ont pas subi de modification.

III - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Gérant vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de 10192 Euros.

Il vous propose d'affecter cette somme au compte de report à nouveau.

IV - MENTIONS LEGALES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que nous n'avons pas distribué de dividendes au cours de ce premier exercice.

Le Président souhaite que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudriez bien donner à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à BONDY

Le 25 Septembre 2026

Mr RAMASAMY Ashok Kumar



Mr PRABAKARAN Gowrisankar



Mme RAMASAMY Née RAJU POORANI



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
AARADHYA	7 rue Louis Auguste BLANQUI
SIRET 81755166600024	93140 BONDY
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐		
	France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐ Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐ Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐		
	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐ Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐ Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies ☐		
	Société d'investissement immobilier cotée ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐ Autres dispositifs ☐		
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐		
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)	Base d'imposition	Chiffre d'affaires	Taux d'imposition
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)	Base d'imposition	Taux d'imposition	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
Identité du déclarant:	
Date: 25/09/2026	Lieu: BONDY
Qualité et nom du signataire: GERANT RAMARAMY ASHOK KUMAR	
Signature: R. RAMARAMY	

Examen de conformité fiscale (ECF)

Cegid Quadra

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2026	
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065											
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres				b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								e			
								f			
								g			
								h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j			
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)			
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :						
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les			
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembours-ements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-ements. 8		
I DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)								94 476			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À						0 %		15 %		19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

Désignation de l'entrepriseAARADHYA

Néant

Adresse de l'entreprise7 rue Louis Auguste BLANQUI93140 BONDY

Numéro SIRET *81755166600024Durée de l'exercice en nombre de mois *12Durée de l'exercice précédent *12

				Exercice N clos le 31122025		Exercice N-1 clos le 31122024			
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	88 000	012		88 000	88 000	
		Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	34 832	030	33 471	1 361	4 486		
	Immobilisations financières * (1)	040	12 039	042		12 039	12 039		
	Total I (5)		044	134 871	048	33 471	101 400	104 525	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		Marchandises *	060	450 212	062		450 212	355 237	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070				
		Autres * (3)	072	67 063	074		67 063	64 712	
	Charges constatées d'avance *	092		094					
	Valeurs mobilières de placement	080		082					
	Disponibilités	084	30 517	086		30 517	14 670		
	Total II		096	547 793	098		547 793	434 619	
	Total général (I+II)		110	682 664	112	33 471	649 193	539 144	
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		1 000	1 000		
	Ecart de réévaluation			124					
	Réserve légale			126					
	Réserves réglementées*			130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131					
	Report à nouveau			134	31 661	15 871			
	Résultat de l'exercice			136	10 192	15 790			
	Subventions d'investissement			137					
	Provisions réglementées			140					
	Total I			142	42 853	32 661			
	Provisions pour risques et charges			154					
	Total II			156	122	122			
	DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			164				
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			166	126 438	30 898		
Fournisseurs et comptes rattachés			172	132 477	128 161				
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)			169	30 494					
Comptes courants d'associés			173	40 485	40 485				
Autres dettes			175	306 818	306 818				
Produits constatés d'avance			174						
Total III			176	606 340	506 483				
Total général (I + II + III)			180	649 193	539 144				
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° AARADH en Euros.

Expert On Demand

Désignation de l'entreprise AARADHYA										Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 5					Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 4					Néant		*				
A - RÉSULTAT COMPTABLE																										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209					210	8 61 6 61					1 2 90 414										
	Production vendue	{	biens				et livraisons intracommunautaires	215					214													
			services *					217					218	1 112												
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222																
	Production immobilisée *									224																
	Subventions d'exploitation reçues									226																
	Autres produits									230						0										
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)										232	8 61 6 61					1 2 91 526									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234	6 63 0 91					9 28 6 33										
	Variation de stock (marchandises) *									236	(94 9 76)					4 6 8 85										
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238																
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240																
	Autres charges externes * :				(dont crédit bail : mobilier - immobilier)				242	7 8 8 65					8 2 1 62											
	Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243					244	5 6 2 3					5 6 9 8							
	Rémunérations du personnel *									250	1 74 3 14					1 80 0 90										
	Cotisations sociales				(dont cotisations personnelles de l'exploitant)			380					252	2 0 9 7 6					2 6 0 8 4							
	Dotations aux amortissements *				(dont amortissement du fonds de commerce)			255					254	3 1 2 5					3 7 6 4							
	Dotations aux dépréciations									256																
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *						259					262	0					0						
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles						260																	
Total des charges d'exploitation (II)										264	8 51 0 1 8					1 2 73 3 14										
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	1 0 6 4 3					1 8 2 1 2										
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers									(III)	280															
	Produits exceptionnels									(IV)	290															
	Charges financières									(V)	294						1 8 5 1									
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)						347					300	4 5 0					5 7 1						
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)						348																	
Impôts sur les bénéfices *										(VII)	306															
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310	1 0 1 9 2					1 5 7 9 0										
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								312	1 0 1 9 2					314										
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316																
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318																
	Provisions non déductibles *									322																
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324																
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247				Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*			248					330	4 4 7											
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)			249					251													
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998																
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999																
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime															997											
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986				Zone franche urbaine (44. octies A)	987				Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127				Zones de revitalisation rurales (44. quindécies)	138				342					
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art. 44 quindécies A)	181				Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989				Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991								350						
	Divers (dont ZFA NG (44. quaterdecies))	345				Investissements et souscriptions outre-mer	344				Créance due au report en arrière du déficit	346				Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992									
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G													Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993											
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	1 0 6 3 9					354								
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)										356															
	Déficits antérieurs reportables : * 1.5....81.9 dont imputés sur le résultat :															360	1 0 6 3 9									
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	0					372								

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : AARADHYA

31/12/2025

Détail des réintégrations diverses		
PENALITES		4 4 7
Total des réintégrations diverses	330	4 4 7

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

Désignation de l'entreprise : AARADHYA

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	88 000	402		404		406	88 000	88 000
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450	9 933	452		454		456	9 933	9 933
	Matériel de transport	460	21 844	462		464		466	21 844	21 844
	Autres immobilisations corporelles	470	3 055	472		474		476	3 055	3 055
Immobilisations financières		480	12 039	482		484		486	12 039	12 039
TOTAL		490	134 871	492		494		496	134 871	134 871

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	9 336	542	887	544		546	10 223
	Matériel de transport	550	15 717	552	2 238	554		556	17 955
	Autres immobilisations corporelles	560	5 293	562		564		566	5 293
TOTAL		570	30 346	572	3 125	574		576	33 471

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : AARADHYA

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres immobilisations incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES			Déficits imputés	983	10 639
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	15 819	Déficits reportables	984 5 180
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits de l'exercice	860
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870 5 180

III DIVERS		
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327
Montant de la TVA collectée		374 62 892
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378 59 324
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS		
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		690
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		691
Revenu brut social (si le montant est négatif)		692
Revenu brut social (si le montant est positif)		693

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : AARADHYA					Néant		☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2025			et clos le : 31/12/2025		Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS								
Effectif moyen du personnel * :					376	4		
dont apprentis					657			
dont handicapés					651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale					861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE								
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE								
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					108	861 661		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées					118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					119			
TOTAL 1					106	861 661		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée								
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					143			
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial					113			
Variation positive des stocks					111	94 976		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					153			
TOTAL 2					144	94 976		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)								
Achats					121	671 257		
Variation négative des stocks					145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances					125	18 226		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée					133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					148	0		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					135			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante					150			
TOTAL 3					152	689 484		
IV- Valeur ajoutée produite								
Calcul de la valeur ajoutée					(total 1 + total 2 - total 3)		137	267 153
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises								
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).					117	267 153		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE								
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE								
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)			022	861 661	Effectifs au sens de la CVAE *		023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)					026			
Période de référence			024	01/01/2025	160	31/12/2025		
Date de cessation					186			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.								
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.								

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

11

(1) Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET 8 1 7 5 5 1 6 6 6 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AARADHYA

ADRESSE (voie) 7 rue Louis Auguste BLANQUI

CODE POSTAL 93140 VILLE BONDY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

11

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122025

N° SIRET

81755166600024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AARADHYA

ADRESSE (voie)

7 rue Louis Auguste BLANQUI

CODE POSTAL

93140

VILLE

BONDY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
42820000 Dettes prov. congés à payer			34 265.55
31/12/2025 OD PROV CP N-1 ET N NOISY		12 636.90	
31/12/2025 OD PROC CP N-1 ET N BONDY		21 628.65	
43820000 Chges sociales congés à payer			17 132.78
31/12/2025 OD CHARGES PROV CP N-1 ET N NOIS		6 318.45	
31/12/2025 OD Ch. Prov CP PROV CP N ETIN BON		10 814.33	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67000000 Charges exceptionnelles			3.49
02/04/2025 BPR REMISE CB	3.49		
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité			447.00
31/12/2025 OD CFE BONDY	352.00		
31/12/2025 OD CFE NOISY LE SEC	95.00		

Exercice 2025 Affectation du résultat

- Proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée annuelle des associés réunie le 25/09/2026

Le résultat de 10192 euros de bénéfice est affecté au report à nouveau

- Décision d'affectation du résultat

La proposition d'affectation du résultat, telle que reproduite ci-dessus a été adoptée à la majorité des associés.

Fait à Bondy, le 25 Septembre 2026

Mr RAMASAMY Ashok Kumar



Mr PRABAKARAN Gowrisankar



Mme RAMASAMY Née RAJU POORANI

